

Fonds de revenu de retraite

Comprendre les pourcentages de retrait minimal



Le gouvernement fédéral a établi des pourcentages de retrait minimal au titre d'un fonds de revenu de retraite (FRR). Le montant de retrait minimal est établi en fonction de votre âge au début de l'année et de la valeur de votre fonds au 31 décembre de l'année précédente. Vous devez au moins retirer le montant minimal chaque année à compter de l'année suivant l'établissement de votre FRR. Vous pouvez retirer plus que le montant minimal, mais il peut y avoir des incidences fiscales. Bien que le revenu généré par le FRR soit libre d'impôt, les montants versés sont imposables.

Âge	Minimum (%)	Âge	Minimum (%)	Âge	Minimum (%)
60 ans	3,33 %	72 ans	5,40 %	84 ans	8,08 %
61 ans	3,45 %	73 ans	5,53 %	85 ans	8,51 %
62 ans	3,57 %	74 ans	5,67 %	86 ans	8,99 %
63 ans	3,70 %	75 ans	5,82 %	87 ans	9,55 %
64 ans	3,85 %	76 ans	5,98 %	88 ans	10,21 %
65 ans	4,00 %	77 ans	6,17 %	89 ans	10,99 %
66 ans	4,17 %	78 ans	6,36 %	90 ans	11,92 %
67 ans	4,35 %	79 ans	6,58 %	91 ans	13,06 %
68 ans	4,55 %	80 ans	6,82 %	92 ans	14,49 %
69 ans	4,76 %	81 ans	7,08 %	93 ans	16,34 %
70 ans	5,00 %	82 ans	7,38 %	94 ans	18,79 %
71 ans	5,28 %	83 ans	7,71 %	95 ans et plus	20,00 %

Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, fiscal, financier ou autre avis professionnel. Les renseignements fournis sont réputés être exacts; leur exactitude n'est cependant pas garantie. ^{MC} et ^{MD} indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.